

Annexe 4 - Répartition des missions en matière de prévention sur la Direction des espaces publics et naturels pour le Ville de Rouen et le Pôle de proximité de Rouen pour la Métropole.

- Service prévention Métropole :
 - Contrôles des chantiers faits par des entreprises extérieures (plans de prévention, protocoles...)
 - Suivi du plan de formation santé / sécurité
 - Accueils sécurité des nouveaux agents (agents ville et métropole)
 - Analyse des accidents de service (agents ville et métropole)
 - Mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques
 - Contrôle de certains équipements de travail non soumis à contrôle périodique obligatoire

- Secteur prévention – sécurité Ville de Rouen :
 - Etudes de postes individuelles (agents ville, les agents de la métropole sont accompagnés par un ergonome métropole dédié à cette mission)
 - Aide à la mise en œuvre des prescriptions médicales (agents ville, les agents de la métropole sont accompagnés par un ergonome métropole dédié à cette mission)
 - Etudes de sites
 - Plan fortes chaleurs sur l'ensemble des sites municipaux

- Activités communes :
 - Définition du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en lien avec le DUER
 - Visites en milieu professionnel